

<http://gec.venissieux.org/Temps-de-travail>



Temps de travail.

- La lettre -



Date de mise en ligne : vendredi 17 décembre 2021

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

La loi « de transformation de la fonction publique territoriale » impose le principe d'une durée annuelle du travail des fonctionnaires de 1607 heures, au plus tard en janvier 2021. Elle annule ainsi tous les accords plus favorables au temps de travail légal qui avaient été négociés dans les collectivités au fil des ans, notamment lors de la mise en place des 35h.